Folio 2020/010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mercredi 12 février 2020

Délibération N° 20.010.2 **En exercice ..... 37** **Présents ..... 23** **Votants ..... 28** **Pour ..... 28** **Contre ..... 0** **Abstention..... 0**	**PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL – SERVICE TRAVAUX** **SYNDICAT MIXTE DU PARC RÉGIONAL D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (PRAE) PIERRE-PAUL RIQUET – CONVENTION SUR LES CONDITIONS DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA ZONE LOGISTIQUE EN ENTRÉE DU PRAE – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Date de la convocation : 06/02/2020

L'an deux mille vingt
Et le 12 février à 18h30

23 Conseillers communautaires présents : madame Marguerite ALAZET, madame Danielle ALEXANDRE, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Odile CORBIERE, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard FABRE, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Michel LEFROU, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, madame Yannick RODIERE, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, monsieur Marc SINGLA.

5 Conseillers communautaires absents représentés : madame Danièle BOSCH-LAURENS (représentée par monsieur Bruno BERRAH), madame Charlette CHASTAN (représentée par monsieur Robert SENAL), monsieur Bernard MARTIN (représenté par monsieur Bruno DAMBLEMONT), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Serge PESCE), monsieur Philippe VIDAL (représenté par madame Marcelle COUDERC).

9 Conseillers communautaires absents excusés : madame Elodie AGOSTINHO, monsieur Thierry BEUSELINCK, monsieur Cédric GARCIA, madame Cathy LIMORTE, monsieur Pascal LOUBET, madame Brigitte MARTINEZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Christian SEGUY, madame Maryline TUCA.

Secrétaire de séance : madame Marcelle COUDERC.

****

REÇU EN PREFECTURE
le 19/02/2020
Application agréée E-legalite.com
99_DE-034-243400488-20200212-DELIB_20_01

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire de la Communauté de communes La Domitienne

Séance du mercredi 12 février 2020

Syndicat mixte du Parc régional d'activités économiques (PRAE) Pierre-Paul Riquet – Convention sur les conditions de financement des travaux de requalification de la zone logistique en entrée du PRAE – Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L. 2122-1 à L. 2122-4 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 215 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu les statuts du Syndicat mixte Pierre-Paul Riquet ;

Vu le courrier reçu le 16 janvier 2020 de la part du Syndicat mixte informant la Communauté de communes qu'il lui apportera une aide de 400 000 euros devant faire l'objet d'un conventionnement ;

Vu la délibération de la Communauté de communes La Domitienne du 18 septembre 2019 n° 19.163.2 relative aux demandes de subvention pour les travaux de requalification de la zone logistique Montady et Colombiers ;

Considérant que la Communauté de communes mène le projet de requalification de la zone d'activité au regard de l'état très délabré de la chaussée en particulier et de son positionnement stratégique en tant que porte d'entrée du Parc régional d'activités économiques (PRAE) Pierre-Paul Riquet, sachant que sur le maxi-lot 1 du PRAE une entreprise est déjà implantée ;

Considérant que la convention a pour objet de définir les conditions administratives et financières relatives à la participation du syndicat mixte (cf. annexe) ;

Considérant que le coût de l'opération est estimé à 1 487 366 euros HT ;

Considérant que le Syndicat mixte du PRAE Pierre-Paul Riquet participera à cette opération pour un montant de 400 000 euros HT qui seront versés sous forme de subvention ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Serge PESCE, 1er vice-Président,**
Après en avoir délibéré,
Sur 28 membres présents ou représentés au moment du vote,
A l'unanimité,

I. APPROUVE la convention sur les conditions de financement des travaux de requalification de la zone logistique en entrée du PRAE ;

II. AUTORISE monsieur le Président à la signer, ainsi tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/02/2020
Application agréée E-legalite.com
99_DE-034-243400488-20200212-DELIB_20_01

III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, et à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - LA DOMITIENNE

REÇU EN PREFECTURE
le 19/02/2020
Application agréée E-legalite.com
99_DE-034-243400488-20200212-DELIB_20_01

REÇU EN PREFECTURE
le 19/02/2020
Application agréée E-legalite.com
99_DE-034-243400488-20200212-DELIB_20_01